

INFO AQVE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE



Vol. 19 No 1 | Septembre 2018

AQVE

INFO AQVE

Dans ce numéro :

- Mot du président **3**
- Bienvenue aux nouveaux agréés! **4**
- Colloque 2019 : Appel aux
Conférenciers **5**
- Identification des produits pétroliers
par chromatographie en phase
gazeuse **6**
- Norme ISO 19011 : 2018 **7**
- RAPPEL : 5@7 conférence à ne
pas manquer! **9**
- Veille légale **10**
- Ville de Montréal : Le rôle de
l'équipe des sols contaminés **12**

Mise en page et conception graphique par :



SERVICES
PELLETIER, GOSSELIN
complice des associations

L'AQVE est un organisme
de certification de
personnes accrédité
par le CCN



Mot du président

par **Éric Morissette, M.Sc. Env., EESA® CESA™**
president@aqve.com



On continue....

Chers membres et chers agréés, nous sommes heureux de vous présenter l'Info-AQVE de Septembre 2018 dans un nouveau format qui je l'espère, va combler vos attentes en termes d'information sur votre association.

Comme vous avez sûrement pu le constater, l'AQVE est dans une dynamique de développement et doit continuer sur sa lancée. Grâce au travail des membres du CA via ses comités, nous percevons un engouement pour les agréments de l'AQVE depuis deux ans et les résultats des derniers examens le démontrent. En effet, les examens d'agrément qui ont eu lieu en juin dernier ont donné des résultats probants : 19 nouveaux agréments ont été délivrés cette année, ce qui confirme une tendance à la hausse depuis les dernières années tel que présenté dans le graphique ci-dessous.

les membres à promouvoir ses agréments auprès de collègues, patrons et donneurs d'ordres. L'AQVE est une affaire d'équipe et son développement ne fait pas exception. Le site Internet de l'AQVE est un excellent outil de promotion où sont expliqués tous les agréments de notre association ainsi que les critères nécessaires pour se qualifier à se présenter aux examens. Des dépliants explicatifs sont aussi disponibles à notre secrétariat, au besoin. Votre aide à la promotion de votre association nous serait précieuse. Parlez-en ! Soyez-en fiers !

De nouveaux VEA

Nous sommes aussi heureux de constater cinq nouveaux VEA® cette année. Sachez que le CA de l'AQVE attache énormément d'importance à l'agrément VEA® et que des arguments, dans ses représentations et activités, sont orientés pour inciter les donneurs d'ordres à l'utilisation autant des VEA® et des EESA®. Ainsi, loin de ne parler que d'évaluation environnementale de site et de caractérisations, la vérification de conformité environnementale et la gestion environnementale sont au cœur des activités de sensibilisation, de formation et présentation que nous réalisons auprès des donneurs d'ordres et autres entités rencontrées. La ligne de pensée et l'exemple sont toujours les mêmes : lors d'une acquisition, il est parfois plus important de vérifier la conformité environnementale des équipements et opérations d'une compagnie que d'évaluer la qualité du terrain. Le passif environnemental d'une entreprise est aussi une affaire de conformité et les coûts de mise en conformité dépassent souvent les frais potentiels de décontamination d'un terrain. Ainsi, nous sommes d'avis que l'utilisation des VEA® devrait être à la hausse dans un avenir rapproché et l'AQVE travaille en ce sens.

Nouveau membership corporatif à l'AQVE

En plus des membres agréés et des membres professionnels, un nouveau membership corporatif sera proposé sous peu à certaines entreprises ou associations qui n'ont pas de professionnels de l'environnement dans leurs rangs, mais qui ont besoin d'un tel réseautage afin de :

- Parfaire leurs connaissances dans le domaine de la vérification et de l'évaluation environnementale;
- Participer à l'essor de la vérification environnementale et de l'évaluation environnementale de site;
- Communiquer avec les intervenants;
- Contribuer à l'essor de l'AQVE.

Destiné autant à des usagers, à des organismes de réglementation, des praticiens, des donneurs d'ordres (institutions bancaires, assureurs, les grands donneurs d'ordres), cet



Ces 19 nouveaux agréments s'ajoutent aux agréments actuels dont le nombre total est de 229, et qui se ventilent comme suit.

- EESA® : 152
- EESA®jr : 5
- VEA® : 67
- VEA®jr : 5

Nous pouvons constater que la planification stratégique mise en branle en 2016 semble porter ses fruits et que la tendance de nos effectifs est inversée positivement. Nous visons encore plus haut pour la prochaine année. Notre plan est de compter plus de membres agréés dans un avenir proche afin de maintenir un haut standard de compétences dans les domaines de l'évaluation et de la vérification environnementale et d'assurer la pérennité et la croissance de notre association. L'AQVE en fait une priorité et fait les actions nécessaires en ce sens. À ce propos, nous avons aussi besoin de l'aide de nos membres et partenaires pour hausser cet effectif. Les membres du conseil d'administration sollicitent donc

abonnement donne l'occasion de faire partie d'un organisme québécois dont l'objectif consiste à promouvoir et à normaliser la pratique de la vérification environnementale et de l'évaluation environnementale de site.

Des nouvelles du comité des donneurs d'ordres !

Le Comité des donneurs d'ordres a poursuivi ses visites d'information des donneurs d'ordres afin de les sensibiliser et les inciter à l'utilisation des agrées de l'AQVE dans le cadre de leurs activités de conseils juridiques ou de financement.

À ce propos, un important cabinet d'avocats de Montréal a été rencontré cet été. Une dizaine de juristes spécialistes en droit de l'environnement, droit immobilier ou de la construction participaient à cette réunion. Des discussions intéressantes ont eu lieu sur la pratique de l'évaluation environnementale de site, où l'on peut constater que la compréhension et la façon de lire les rapports varient énormément selon la clientèle, les domaines de compétences et l'expérience.

Une institution financière prestigieuse très présente dans le financement immobilier et industriel a aussi été rencontrée. Les thèmes de cette rencontre incluaient autant l'évaluation environnementale de site que la vérification environnementale dans le domaine des vérifications diligentes des financements bancaires.

Au total, une quinzaine de personnes impliquées dans l'embauche de professionnels de l'environnement ont été rencontrés et sensibilisés aux compétences des agrées de notre association au cours de l'été.

L'Assemblée annuelle de l'AQVE s'en vient : 29 novembre 2018

Bien que ces rencontres soient habituellement administratives, nous souhaitons que les membres puissent être présents en grand nombre cette année à notre assemblée annuelle. Nous ferons notre possible pour que cette soirée soit agréable pour tous. La soirée comprendra d'ailleurs une présentation sous forme de 5 à 7 dont le thème et le conférencier sont à venir. Venez en grand nombre vous impliquer à votre association.

Encore une fois, l'AQVE est votre association. Prenez le droit de commenter et de donner votre opinion sur ses orientations, ses services et sa gestion.

Vous pouvez en tout temps communiquer avec le comité des communications, ou avec moi-même, aux courriels ici-bas.

Bon automne.

president@aqve.com
communications@aqve.com

Bienvenue aux nouveaux agrées!

EESA®	VEA®
Tristan Boutin-Miller	Pierre Antoine Carpentier
Annie-Claude Breault	Simon Desbiens
Iulian Busuioc	Caroline Lachance
Tawfik Cherifi	Joséphine Mendoh Ottou
Philippe-Alexandre Charette	Miryam Said Mohamed Mkandzile
Benoit Constantin	
Viviane Forcier-Hall	EESA®jr
Caroline Lachance	Noémie Bonenfant
Cédrick Morneau	El Hadji Babacar Kandji
Matthieu Rochon	VEA®jr
Annie Tremblay	Nelly Gendrot
Benoît Varescon	Myriam De Grandpré-Ruel

Avis de renouvellement de cotisation 2018-2019

La date de renouvellement est le 31 décembre 2018.

Nous vous invitons à effectuer votre paiement de cotisation sans tarder et à consulter l'avis de cotisation ci-dessous.

Avis de cotisation

Vérifiez et corrigez les informations en suivant les différentes étapes. Ces données ne sont accessibles qu'à partir du système informatique sécurisé de l'AQVE. Il est possible pour vous d'acquitter les frais par carte de crédit ou d'imprimer une facture et de nous faire parvenir votre paiement par chèque.

Membre agrée : Vous recevrez un deuxième courriel vous invitant à compléter le formulaire de maintien annuel et/ou de renouvellement triennal une fois le paiement de votre cotisation reçu.

METTRE À JOUR MON PROFIL & ACQUITTER MA COTISATION 

Colloque 2019 de l'AQVE : Appels de conférenciers

Votre association prépare actuellement le colloque annuel qui aura lieu le **25 avril 2019 au Centre Mont-Royal de Montréal.**

Dans ce contexte, l'AQVE est à la recherche de conférenciers intéressés à faire une présentation lors de cet événement, soit sur le volet vérification environnementale (VEA) ou le volet évaluation environnementale de sites (EESA). Outre les membres de l'AQVE, la clientèle privilégiée du colloque comprend les donneurs d'ordre, les représentants d'instances gouvernementales et toute personne intéressée par la vérification environnementale et l'évaluation environnementale de sites.

Si vous avez travaillé ou travaillez actuellement sur un projet d'intérêt ou croyez avoir un sujet innovant, soumettez-le-nous par courriel à aqve@spg.qc.ca avant le **26 octobre** en prenant soin de préciser les informations suivantes :

- Le nom et les coordonnées du conférencier suggéré ou, s'il s'agit de vous-même :
- Un curriculum vitae mis à jour ;
- Un titre et un sous-titre;
- Une synthèse de la présentation en un paragraphe d'environ 10-20 lignes;
- L'identification, le cas échéant, des coprésentateurs prévus ;
- La durée prévue de la conférence (l'AQVE anticipe typiquement des durées de 45 minutes, plus période de questions).

Le comité organisateur

L'AQVE a 25 ans!

L'AQVE a été fondée il y a déjà 25 ans! (le 7 juillet 1993). Pour souligner notre anniversaire, nous avons conçu un logo que vous pourrez apercevoir dans nos différentes communications tout au long de l'année à venir.



Poste de directeur général de l'AQVE à pourvoir



Le poste de directeur général de l'AQVE est actuellement à pourvoir. Toute personne intéressée à soumettre sa candidature doit nous faire parvenir son curriculum vitae par courriel à aqve@spg.qc.ca au plus tard le **28 octobre avant 16 h.**

[Consulter l'offre d'emploi](#) 

Le conseil d'administration

Linked in



N'oubliez pas que l'AQVE possède sa page *LinkedIn*. Plus il y aura de participants, plus les discussions seront constructives. Nous vous invitons donc à vous créer un profil si ce n'est déjà fait et à vous joindre à nous!

[Accéder à la page LinkedIn de l'AQVE](#)

Identification des produits pétroliers par chromatographie en phase gazeuse

- Par Marc Paquet, chimiste M.Sc., président, WikiNet, marc@wikinet.ca

Les hydrocarbures pétroliers sont des composés organiques provenant de la distillation du pétrole et sont des mélanges complexes qui peuvent contenir plusieurs centaines de composés différents, tous dans des concentrations variables. Les composés organiques peuvent être linéaires, ramifiés, cycliques, aromatiques ou oléfiniques. Les différentes catégories de produits pétroliers sont caractérisées par leur composition chimique.

L'analyse par chromatographie en phase gazeuse permet de séparer partiellement les composés organiques constituant les produits pétroliers afin d'obtenir un profil chromatographique illustrant la composition chimique du mélange. Ainsi, compte tenu que les différentes catégories de produits pétroliers comportent une composition chimique différente, ceux-ci présenteront des profils chromatographiques spécifiques. L'identification des produits pétroliers s'effectue en comparant les chromatogrammes des échantillons analysés avec ceux d'étalons de produits pétroliers connus tels de l'essence, du diesel, de l'huile à moteur, etc. et ce, tel qu'illustré à la figure 1. Précisons que les étalons utilisés pour effectuer l'identification sont habituellement frais et n'ont pas subi de dégradation.

Bien que l'identification de produits pétroliers semble relativement simple à première vue, l'interprétation des chromatogrammes nécessite une compréhension du comportement de ceux-ci lorsqu'ils se retrouvent dans l'environnement afin de faire une interprétation adéquate. Lorsque les produits pétroliers sont rejetés dans l'environnement, ceux-ci sont altérés par des mécanismes de biodégradation, d'évaporation, de lixiviation, etc. Par conséquent, les échantillons analysés peuvent donc présenter des profils chromatographiques tout à fait différents de ceux des mélanges frais. Les composés organiques observés après la dégradation correspondent aux fractions les plus persistantes du mélange original. La figure 2 illustre des chromatogrammes de diesel frais et dégradé. Bien que les chromatogrammes soient très différents, ceux-ci correspondent tous à du diesel.

L'utilisation des chromatogrammes pour effectuer l'identification des produits pétroliers constitue un outil très pratique pour identifier une contamination par des produits pétroliers. Toutefois, l'interprétation doit prendre en considération tous les éléments d'information reliés au contexte de la contamination et ce, afin de procéder à une identification adéquate. Ainsi, l'interprétation doit être effectuée par un professionnel compétent dans le domaine.

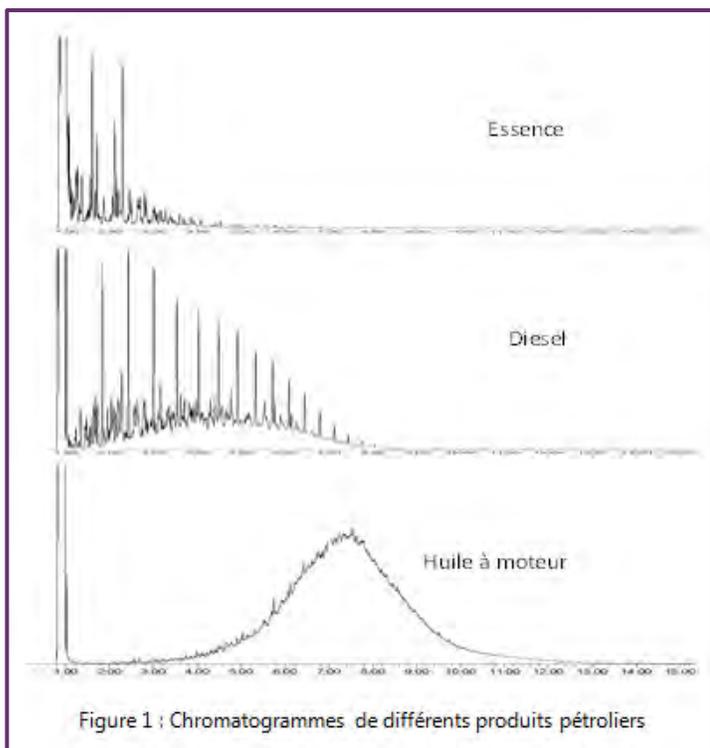


Figure 1 : Chromatogrammes de différents produits pétroliers

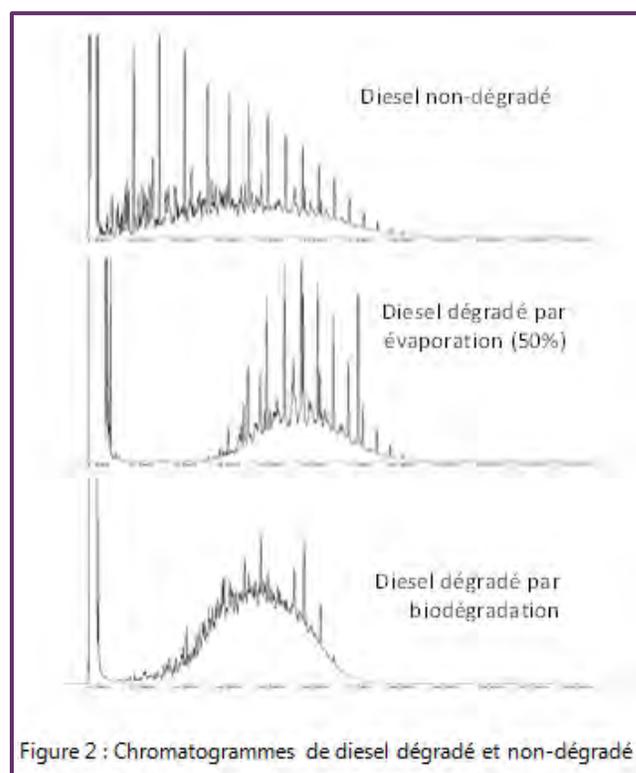


Figure 2 : Chromatogrammes de diesel dégradé et non-dégradé

Norme ISO 19011 : 2018

- Par Pierre-Antoine Carpentier, spécialiste environnement et systèmes de gestion, Tetra Tech
pierre-antoine.carpentier@tetrattech.com

La norme ISO 19011 suit le mouvement engendré par la refonte des normes ISO 9001 et ISO 14001 et fait peau neuve.

En juillet 2018, l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) a publié la dernière mise à jour de la norme ISO 19011, Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management. Publiée pour la première fois en 2002, cette norme a permis d'harmoniser les pratiques d'audit et l'élaboration des programmes d'audit à l'échelle internationale.

Dans un contexte où de plus en plus d'organisations sont maintenant dotées de multiples systèmes de gestion (ex : environnement, santé/sécurité, technologies de l'information, etc.), la version 2018 de la norme ISO 19011 vise la mise en place de pratiques d'audit qui réunissent plusieurs référentiels (ex : audits combinés, audits conjoints ou multi-systèmes) au sein d'organismes pouvant être complexes (ex : sites multiples, fonctions importantes externalisées). La mise à jour tient également compte des plus récentes modifications mises en place au sein des normes ISO 9001 et ISO 14001, et vient notamment renforcer l'importance du leadership, de la gestion des risques et opportunités ainsi que de la prise en compte des parties intéressées. D'un point de vue lexical, la norme ne fait plus référence à « la direction » pour mentionner l'entité auquel le programme d'audit s'adresse, mais au « client de l'audit ».

Le principal ajout est la prise en compte et l'évaluation des risques et des opportunités du programme d'audit. Le nouvel article 5.3 vient préciser que des risques et des opportunités liés au contexte de l'audit, notamment en lien avec le marché et l'évolution des technologies, peuvent venir affecter l'atteinte des objectifs du programme d'audit. Désormais, le responsable du programme

d'audit doit identifier ces risques, les présenter au client de l'audit et les prendre en considération.

La nouvelle version apporte également des précisions en ce qui a trait à la planification des audits. Les risques identifiés lors de l'élaboration du programme d'audit doivent être pris en considération pour la planification de chacun des audits (article 5.5.2).

Afin que la nouvelle approche par gestion des risques et des opportunités soit bien implantée dans la pratique d'audit, la révision de la norme vient également enrichir les compétences des auditeurs. Ces derniers doivent désormais assimiler ces notions et être en mesure de comprendre les risques et opportunités liés à l'audit (articles 5.4.2 et 5.5.5). L'auditeur doit également désormais être en mesure d'examiner un processus dans son ensemble, ainsi qu'identifier des corrélations avec d'autres processus (article 7.2.3.2).

La dernière modification notable concerne les annexes. L'annexe A, qui faisait référence aux compétences spécifiques à posséder pour auditer des systèmes particuliers, a été remplacée par des lignes directrices complémentaires destinées à orienter les auditeurs sur des concepts tels que le leadership, le contexte de l'organisme ou la conformité. Le retrait des compétences a été fait sur la base du trop grand nombre de systèmes de management pouvant désormais être mis en place.

En élargissant sa portée et en renforçant des concepts comme l'approche par processus et la gestion des risques, la nouvelle version de la norme ISO 19011 vient offrir un encadrement uniforme aux activités d'audit, adapté à la majorité des normes de systèmes de gestion en vigueur aujourd'hui.

25 ans

AQVE

25 avril 2019 | Centre Mont-Royal



LA VÉRIFICATION DILIGENTE EN ENVIRONNEMENT :
UN OUTIL DE GESTION DE RISQUE

25

ans
ième colloque
avril 2019

Programmation à venir!

RAPPEL : 5@7 conférence à ne pas manquer!



RAPPEL



MINI-CONFÉRENCE 5@7 // 27 septembre 2018 - MONTRÉAL

Les enjeux liés à l'environnement et au développement durable sont en constante évolution. Pour les entreprises, comprendre ces enjeux et mettre en œuvre des stratégies et des mécanismes de reddition de compte efficaces est aujourd'hui essentiel. La présentation portera donc sur le programme de développement durable mis en place chez Bombardier, ainsi que sur les nouvelles tendances et avancées en développement durable qui influencent le monde des affaires.

PRIX :

- Membre : 28 \$ + taxes
- Membre étudiant : GRATUIT
- Non-membre : 56 \$ + taxes
- Non-membre étudiant : 10 \$ + taxes

DÉVELOPPEMENT DURABLE : APPROCHE DE BOMBARDIER ET TENDANCES À SURVEILLER

CONFÉRENCIÈRE :

Françoise Granda-Desjardins

Françoise Granda-Desjardins est conseillère principale, Développement durable et Relations avec les communautés chez Bombardier, un leader mondial dans la fabrication d'avions et de trains. Mme Granda-Desjardins est entre autres responsable de la stratégie, de la gouvernance, ainsi que de la reddition de compte en matière de durabilité chez Bombardier. Avocate, elle est également détentrice d'une maîtrise en Environnement et développement durable de l'Université de Montréal.



Réservez rapidement votre place!

INSCRIPTION EN LIGNE



MERCI À NOTRE PARTENAIRE ARGENT !

E R I S

ENVIRONMENTAL RISK INFORMATION SERVICES



erisinfo.com

Veille légale

- Par *Élise Théorêt, Sheahan S.E.N.C.R.L.*

Traçabilité des sols contaminés

Le 15 août 2018, le MDDELCC a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action pour mieux prévenir et sanctionner les infractions environnementales relatives aux sols contaminés. Ce plan prévoit implanter diverses actions, incluant notamment une traçabilité obligatoire, de même qu'un partenariat entre la Sûreté du Québec et le MDDELCC. Il est également annoncé la mise en place d'un programme d'inspection renforcé et une réglementation plus coercitive, impliquant des obligations pour chaque intervenant de la gestion des sols contaminés.

Un Guide des bonnes pratiques en matière de traçabilité des sols contaminés excavés est disponible [en ligne](#) et il s'adresse à tout intervenant qui utilisera ou développera un système de traçabilité. Le Guide détaille la gestion des sols à partir de leur lieu d'excavation jusqu'à leur lieu de destination finale.

Règlements d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement

Le 19 juillet 2018, le MDDELCC a annoncé le report de l'entrée en vigueur des projets de règlements nécessaires à l'application de la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement, qui était initialement prévue au 1^{er} décembre 2018 (modification réglementaire [publiée](#) le 7 août 2018).

Des tables de cocréation sectorielles seront mises sur pied afin de poursuivre le travail amorcé avec les différents partenaires visant à instaurer un régime d'autorisation plus simple, plus clair et plus prévisible. Le gouvernement devrait ensuite procéder à une deuxième publication des projets de règlements.

Rappelons que deux règlements sont déjà entrés en vigueur, le 23 mars 2018. Il s'agit du Règlement sur les aqueducs et égouts prives et du nouveau Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Règlement sur les milieux humides

Le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques a été [publié](#) à la Gazette officielle du Québec le 5 septembre 2018 et entrera en vigueur le 20 septembre 2018. Un [feuillet d'information](#) a été préparé par le MDDELCC.

Ce règlement vise à remplacer les dispositions transitoires en vigueur depuis l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, en juin 2017. Il comprend des modifications à la méthode de calcul de contribution financière qui était appliquée durant la période transitoire. Dans certains cas,

le règlement offre la possibilité de remplacer la contribution financière par des travaux de restauration ou de création de milieux humides ou hydriques, et ce, à la demande de l'initiateur de projet.

Loi sur les hydrocarbures

Les règlements relatifs à la Loi sur les hydrocarbures ont été publiés à la Gazette officielle du Québec le 5 septembre 2018 et ils entreront en vigueur le 20 septembre 2018.

Le [Règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu hydrique](#) établit les conditions d'exercice de telles activités, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource. Il s'applique aux activités réalisées en milieu hydrique, à l'exception du milieu marin.

Le [Règlement sur les activités d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures en milieu terrestre](#) établit les conditions d'exercice de telles activités, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource. Tout comme son nom l'indique, il s'applique aux activités réalisées en milieu terrestre.

Le [Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur l'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline](#) établit les conditions d'exercice de la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, de la production ou du stockage d'hydrocarbures et de la construction ou de l'utilisation d'un pipeline, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource.

Le [Règlement abrogeant le Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains](#) vise à abroger le règlement qui avait été édicté par le gouvernement en 1988 conformément à la Loi sur les mines, et qui fixait jusque-là les modalités d'attribution d'un permis ou d'un bail, en plus d'en déterminer les conditions d'exercice.

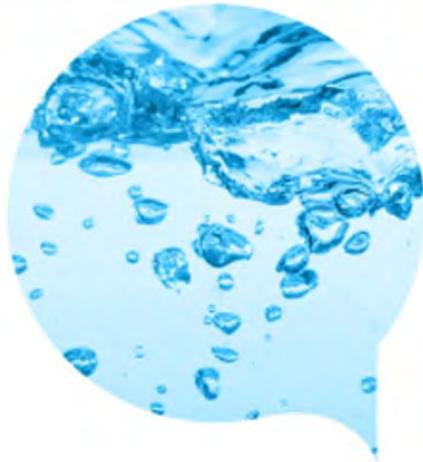
Jurisprudence: *Community Mental Health Initiative Inc. v. Summit Lounge Ltd.*, 2018 NLCA 42

Le 23 juin 2018, la Cour d'appel de Terre-Neuve-et-Labrador a confirmé un jugement rejetant la réclamation d'un acheteur contre deux consultants en environnement, alléguant une négligence de leur part dans la réalisation de l'évaluation environnementale de site Phase I préparée pour le vendeur.

Une clause clé du contrat entre les consultants et le client prévoyait que les tiers ne pouvaient se fier au rapport. Le rapport reprenait cette clause et rejetait toute responsabilité éventuelle pour un dommage résultant de son utilisation par un tiers. La Cour a considéré que le consultant n'avait pas de *duty of care* envers l'acheteur, en ce que la seule présence de la clause au contrat empêchait toute forme d'obligation de diligence à son égard.

Il convient de distinguer les principes émanant de cette décision de ceux qui sont applicables au Québec. En effet, une telle clause ne pourrait être reconnue comme étant valide au Québec. Les obligations du consultant en environnement québécois diffèrent de son homologue canadien, à cause des exigences de la

responsabilité civile extracontractuelle. Une clause de limitation de responsabilité purement stylistique ne peut être opposée aux tiers. En droit québécois, donc, dans la mesure où le tiers peut prouver qu'il a subi un dommage en utilisant le rapport préparé par le consultant, et que ce dommage est attribuable à une faute du consultant, alors sa responsabilité pourrait être retenue, et ce, bien que le rapport n'ait pas été préparé pour ce tiers. Il existe pour les consultants une obligation légale envers les tiers lecteurs de leurs travaux, une obligation distincte et indépendante de leurs obligations contractuelles envers leurs clients, et c'est celle d'agir d'une manière diligente et raisonnable envers eux.



SYMPOSIUM

EAU

Gestion de l'eau

10 et 11 octobre 2018 · Saint-Hyacinthe



**INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT !**

FORMATIONS EN ENVIRONNEMENT

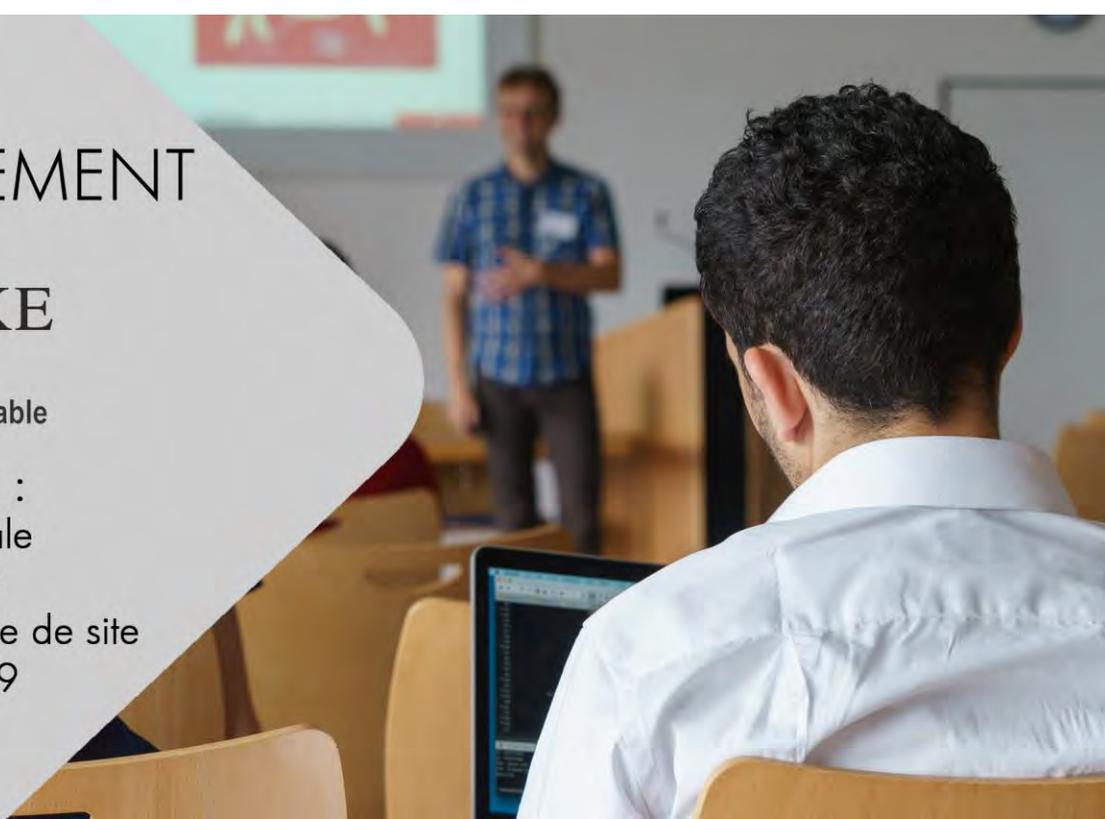


Centre universitaire de formation en
environnement et développement durable

PROCHAINS SÉMINAIRES :

- Vérification environnementale
Du 8 au 12 avril 2019
- Évaluation environnementale de site
Du 11 au 15 mars 2019

En savoir plus 



Ville de Montréal : le rôle de l'équipe des sols contaminés

- Par Josée Samson, ing., M.Sc.A, jsamson@ville.montreal.qc.ca
et Claire Merckaert, ing., M.Env., ÉESA, claire.merckaert@ville.montreal.qc.ca

La Ville de Montréal est la municipalité au Québec avec le plus grand nombre de terrains contaminés et fait face à des enjeux particuliers de par son historique, son développement et les politiques applicables. Ainsi, la Ville de Montréal s'est dotée d'une expertise interne spécialisée dans le domaine de sols contaminés dès 1987, laquelle était associée au «laboratoire» de la Ville. À partir de 2007, cette équipe a été intégrée au Service de l'Environnement. Aujourd'hui, alors que les pratiques environnementales évoluent rapidement et que de nombreux services sont externalisés, quel est le rôle de cette équipe ?

La mission de l'équipe peut se diviser en trois axes principaux : développer et diffuser aux intervenants à l'interne les politiques et les règles de pratiques relatives à la gestion des terrains contaminés ; évaluer et valider l'état de la contamination des terrains dans le cadre de divers projets et ; compiler, conserver et rendre accessibles les données obtenues. L'équipe compte actuellement dix personnes, soit une ingénieure de section, six ingénieurs dans des disciplines variées (géotechnique, civil, géologie, génie chimique, biogaz), deux agents de recherche et une technicienne en géomatique.

Le développement et la diffusion des politiques et règles en vigueur passent entre autres par la formation interne et la communication. En effet, la Ville compte 19 arrondissements, plus de 20 000 employés, et un nombre de chantiers impressionnant, autant municipal que privé, que toute personne passant à Montréal ne peut manquer ! Ainsi, l'équipe a rédigé et diffusé des lignes directrices propres à la Ville, qui reprennent aussi certains éléments réglementaires applicables par l'administration municipale. Ces lignes directrices sont un outil de référence pour la Ville qui décrivent notamment les procédures à suivre sur les éléments suivants : liste des terrains contaminés, gestion des terrains municipaux : transactions immobilières, mise en valeurs de terrains, travaux d'excavation ; permis de construction et de lotissement, avis au voisin, cas de litige, accès à l'information.

Également, l'équipe assiste régulièrement la Ville dans des dossiers de litiges ainsi que dans les dossiers déposés auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Dans un autre domaine, l'équipe fournit un soutien technique pour l'application de programmes de subvention tels que ClimatSol et le nouveau programme qui sera prochainement disponible pour le territoire de la Ville. Finalement, l'équipe assure le maintien de la liste des terrains composants le passif environnemental ainsi que la révision annuelle du coût qu'il représente.

L'évaluation et la validation de l'état de la contamination englobent toutes les phases d'un projet. Cela inclut aussi bien la planification, les études de faisabilité, la supervision des études environnementales, l'évaluation des coûts, la réalisation ou la validation des devis de services professionnels et de travaux, la supervision de la réhabilitation environnementale et l'enregistrement des avis notariés. L'équipe est présente auprès des services centraux ainsi que des arrondissements, à l'exception des travaux de voirie, lesquels sont supervisés par une équipe complémentaire associée au Service des infrastructures, des transports et de la voirie. Quant au projet de réhabilitation du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, l'équipe est à la fois donneur d'ouvrage et soutien technique pour la réalisation de ce projet environnemental particulier.

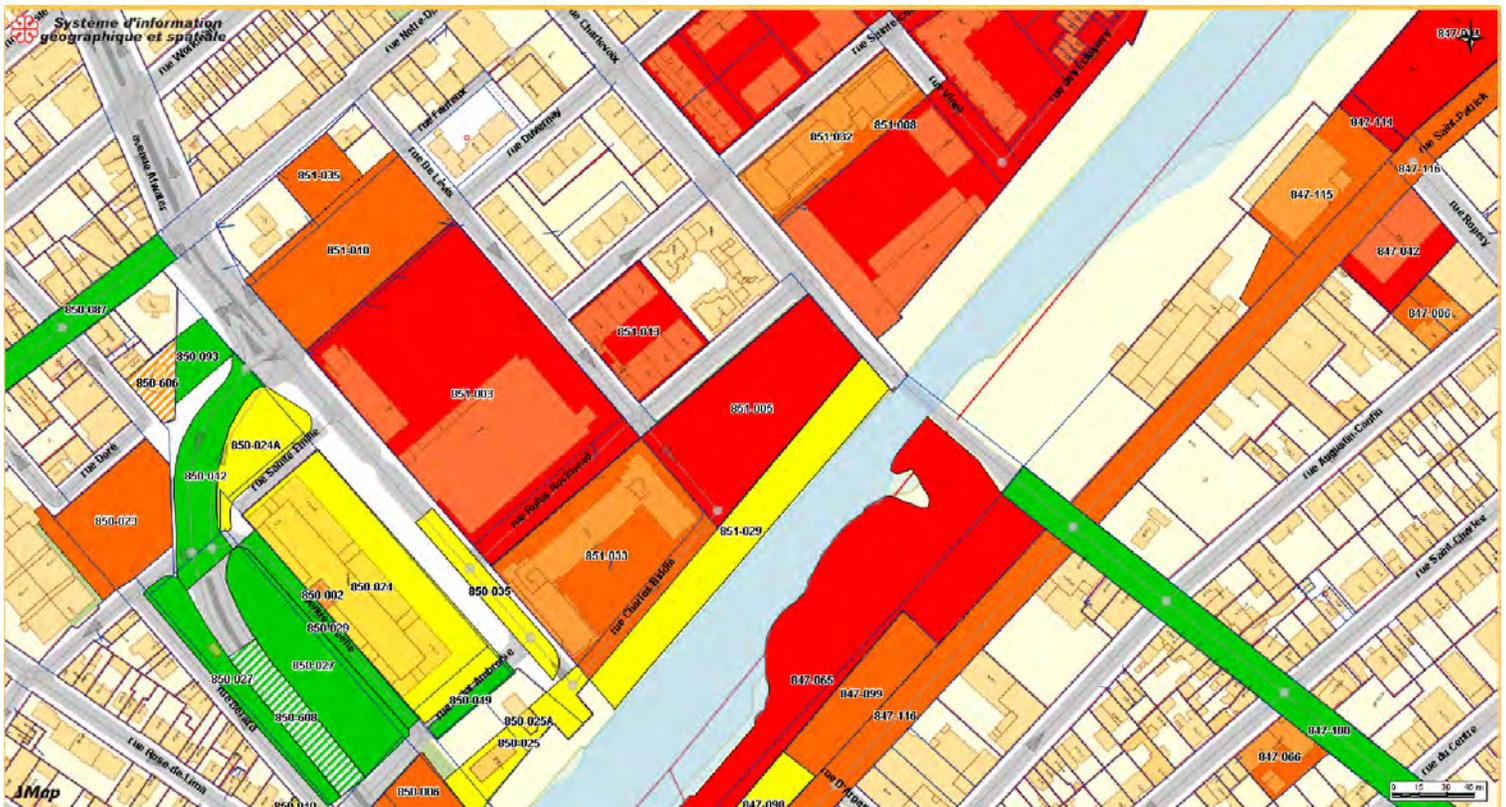
Par exemple, dans le cas d'acquisition ou de vente de terrains par la Ville, l'équipe validera que toute l'information est disponible pour connaître le niveau de contamination et établir un coût de réhabilitation qui sera soustrait du prix de vente. Dans les cas des nouveaux développements, la Ville va s'assurer que les terrains cédés respectent les ententes de développement et le niveau de qualité environnemental adéquat pour son usage futur.

Dans les cas de mise en valeur d'un terrain ou d'une nouvelle construction, qu'il s'agisse du réaménagement d'un parc, d'une cour de voirie, d'un aréna, de la construction d'un nouveau centre culturel ou du réaménagement de l'autoroute Bonaventure, l'équipe agit à titre d'assistance technique auprès des intervenants internes. C'est-à-dire qu'elle identifiera l'information disponible et établira le potentiel de contamination. En fonction de ces éléments, une caractérisation ou une caractérisation complémentaire peut être recommandée, puis l'équipe suggérera la meilleure approche pour effectuer la réhabilitation des terrains.

Finalement, le maintien à jour de la base de données des terrains caractérisés est un des rôles essentiels de l'équipe. Cette base de données passe par une compilation des données qui deviendront accessibles à tous les intervenants de la Ville aux prises avec la gestion de sols contaminés. L'information est compilée dans le Système d'Information sur les Sols et les Terrains caractérisés, communément appelé SISTeC. Plus de 60 000 sondages, 7 600 études et avis et 4 200 terrains caractérisés y sont représentés et sont accessibles directement par le Système d'information géographique et spatiale (Sigs) de la Ville.

[// RETOUR AU SOMMAIRE](#)

Le présent article présente un bref survol des rôles de l'équipe des sols contaminés de la Ville de Montréal. Afin de présenter, de façon détaillée, des mandats spécifiques de la Ville, des exemples de cas, ainsi que les besoins particuliers relatifs à la Ville de Montréal, d'autres articles pourront suivre au sein d'éditions ultérieures de l'Info-AQVE. Pour plus d'information sur l'équipe des sols, vous pouvez consulter le site internet www.ville.montreal.qc.ca/terrainscontamines et pour toute suggestion de sujets pour des articles relatifs à la Ville de Montréal, vous pouvez communiquer avec l'AQVE.



INFO AQVE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE VÉRIFICATION ENVIRONNEMENTALE

MERCI À NOS PARTENAIRES!

Partenaire argent



Partenaire bronze



Le développement durable
en entreprise

Partenaires collaborateurs



2030, boul. Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec) H1V 2C8
aqve.com | aqve@spg.qc.ca

